



Rapporteur : Mme ROUSSET

49201

15 - Innovation, attractivité, Europe

Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 - Soutien à l'aménagement d'une plateforme expérimentale multi-usages à l'Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes

Le lundi 11 mars 2024 à 15h42, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 septembre 2021 relative à l'engagement du Département sur le volet enseignement supérieur et recherche du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 29 août 2022 relative à l'ajustement de la maquette financière du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 et à l'approbation des conventions de sites déclinant le contrat de plan Etat-Région 2021-2027 ;

Exposé :

Conformément au schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui vise notamment à soutenir les établissements breilliens et à favoriser un développement équilibré de ce secteur en Ille-et-Vilaine, le Département a renouvelé son engagement en faveur du volet enseignement supérieur, recherche et innovation du contrat de plan Etat-Région pour la période 2021-2027, en session du 23 septembre 2021 et en Commission permanente du 29 août 2022.

Dans ce contexte, la collectivité est sollicitée pour soutenir une opération immobilière dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la région académique Bretagne (division régionale de l'immobilier de l'Etat). Cette opération concerne la réhabilitation énergétique et l'aménagement du bâtiment D de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes sur le campus de Beaulieu, pour en faire une plateforme expérimentale multi-usages, destinée à la fois aux temps de formation et travaux pratiques des étudiants, aux travaux de recherche et au transfert de technologie.

Le montant des dépenses retenu au contrat de plan Etat-Région 2021-2027 pour cette opération s'élève à 2 420 000 euros et la participation du Département est attendue à hauteur de 240 000 euros.

Décide :

- d'accorder une subvention de 240 000 euros à la région académique Bretagne, détaillée dans le tableau joint en annexe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la région académique Bretagne pour l'opération d'aménagement d'une plateforme expérimentale multi-usages à l'Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 mars 2024

ID : CP20242156

Pour extrait conforme